

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 29 mai, à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 mai, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Paul QUILICHINI.

<p>En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15</p>	<p>Etaient présents : ANTONETTI Jean-Pierre, BAGGIONI Lionnel, BARTOLI Catherine, CASTELLANI Jacqueline, CHIESI Jean-Luc, GIUDICELLI Paul, GIUSEPPI Eugénie, LOTTIN Elodie, MANICCIA Christophe, QUILICHINI Paul, SAMPIERI Jean-Pierre, WIRTZ Sylvie</p> <p>Etaient absents :</p> <p>Etaient représentés : CESARI Jacques, LESAGE Anne-Lise, QUILICHINI Céline</p> <p>Secrétaire de séance : GIUSEPPI Eugénie</p> <p>Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.</p>
--	--

Objet : Motion de soutien au réseau Scola Corsa et à l'enseignement immersif en langue corse

Le Maire rapporte au Conseil Municipal,

Considérant que la langue corse se trouve aujourd'hui dans une situation critique et que sa transmission constitue un enjeu majeur pour la préservation de l'identité culturelle de la Corse ;

Considérant que le réseau Scola Corsa, crée en 2021, assure un enseignement immersif en langue corse tout en respectant les programmes de l'Éducation nationale ;

Considérant que ce réseau accueille environ 200 élèves répartis sur cinq sites et contribue activement à la transmission de la langue corse ;

Considérant que la pérennité de ces écoles est aujourd'hui menacée par la fragilisation de leur financement et par l'absence de prise en charge par l'État de la majorité des postes d'enseignants ;

Considérant que la contractualisation complète avec l'État apparaît nécessaire afin de garantir la continuité et la stabilité du fonctionnement des écoles du réseau ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE


ARTICLE 1 : D'affirmer son soutien au réseau Scola Corsa et à son action en faveur de la transmission de la langue corse.

ARTICLE 2 : De soutenir le développement de l'enseignement immersif en langue corse.

ARTICLE 3 : D'appeler les pouvoirs publics à la mise en place d'un cadre juridique stable garantissant la pérennité du réseau Scola Corsa.

ARTICLE 4 : D'appeler à la contractualisation complète des postes du réseau avec l'État, afin d'assurer la continuité de son fonctionnement.

Voix POUR	15
Voix CONTRE	
ABSTENTION	
NON-PARTICIPATION	

Affichée et transmise en Préfecture le : 01/06/2026	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 29 mai 2026, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 01/06/2026 Paul QUILICHINI 
---	--